



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR VALIDATION DES ÉTUDES, EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ET ACQUIS PERSONNELS

Téléchargeable du 16/01/23 au 24/02/2023

1/3

L'ADMISSION PAR VAE

Cette procédure s'adresse aux :

- candidats français ou d'un pays membre de l'union européenne
- candidats étrangers hors union européenne
 - titulaires du baccalauréat français et d'un diplôme d'enseignement supérieur en rapport avec l'architecture
 - titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur français en rapport avec l'architecture

Elle se déroule en 2 phases :

1. étude des candidatures par la commission de validation des études de l'ENSAB
2. entretiens oraux pour les candidats admissibles les 9 et 10 mai 2023

La communication des résultats définitifs se fera par @ en juin 2023.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

- ❶ télécharger et renseigner numériquement le formulaire de candidature
 - ❷ créer son dossier de demande d'admission sur [le portail Taïga](#)
 - ❸ déposer l'ensemble des pièces attendues, au format pdf, entre le 16 janvier et le 24 février 2023
- ? Pour toute demande, contacter candidatures.vae@rennes.archi.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Madame Monsieur Non-binaire

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

@ :

Nationalité :

Date & lieu de naissance :

Etudes secondaires (baccalauréat ou équivalent)

Baccalauréat ou titre
admis en équivalence :

Année d'obtention :

Série et mention :

Lycée, ville :

N° INE (identifiant national étudiant) :

Titre étranger équivalent :

Année d'obtention :

Ville et pays :

Etudes supérieures

ANNÉE(S)	NATURE DES ÉTUDES SUIVIES	ETABLISSEMENT(S) FRÉQUENTÉ(S)	INTITULÉ DU DIPLÔME / TITRE (obtenu ou en cours)



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR VALIDATION DES ÉTUDES, EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ET ACQUIS PERSONNELS

Téléchargeable du 16/01/23 au 24/02/2023

2/3

DOSSIER DE CANDIDATURE

Expériences professionnelles

ANNÉE(S) ET DURÉE	NATURE DE L'EMPLOI	TYPE DE CONTRAT	NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Autres acquis personnels (formations, pratiques...)

ANNÉE(S) ET DURÉE	NATURE DE L'EXPÉRIENCE	CONTEXTE	COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES ACQUISES

Je déclare exactes toutes les informations communiquées dans mon dossier de candidature et suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande, sous réserve de toute action pénale qui pourrait être engagée par l'établissement.

A :

Le :

Signature :



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR VALIDATION DES ÉTUDES, EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ET ACQUIS PERSONNELS

Téléchargeable du 16/01/23 au 24/02/2023

3/3

PIÈCES A FOURNIR

- Dossier de candidature complété
- Portfolio de travaux personnels de 20 pages maximum, format A4, mettant en avant les productions plastiques, dont le dessin. Chaque élément présenté sera accompagné d'un titre et de quelques lignes explicitant la démarche. Le portfolio comportera en outre une lettre précisant les motivations du candidat pour les études d'architecture, en lien avec les éléments présentés.
- Autres pièces :
 - CNI ou titre de séjour
 - Curriculum vitae
 - Copie du diplôme de baccalauréat (ou du titre équivalent) – NB : pour les diplômes étrangers, fournir la traduction assermentée)
 - Relevé de notes du baccalauréat
 - Copie des diplômes ou titres supérieurs obtenus (avec descriptif des programmes suivis et relevé de notes)
 - Justificatifs d'expériences professionnelles (certificats de travail)
 - Justificatifs d'acquis personnels et/ou de formation
 - Notification de bourse (le cas échéant)

A noter

- Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
- Aucun envoi par courrier ou  ne sera accepté.
- Les frais de préinscription de 37 € ne sont pas remboursables.

NOTICE D'UTILISATION DE TAIGA

1. Aller sur le site <http://admission.archi.fr> et sélectionner ENSA Bretagne
 2. Créer un dossier :
 - sélectionner dans le menu « session d'admission » l'option « VAE »
 - saisir les informations demandées
 - régler les frais de dossier de 37 € (paiement en ligne).
- NB : les boursiers 2022/2023 en sont exonérés sur justificatif (notification de bourse)

Attention

- Un numéro de dossier vous est attribué : il est indispensable pour compléter votre dossier via l'onglet « n° de dossier » : notez-le précieusement pour éviter les dossiers en doublon.
- Une fois le règlement effectué en ligne, le dossier est clôturé et il n'est plus possible de le modifier.